



# Charte des Rugby Angels

## 🍷 PREAMBULE

**Rugby Angels** regroupe des bénévoles qui œuvrent au développement de projets et d'entreprises innovants avec le soutien de l'association **LARGE** (*Ligue des Anciens Rugbymen des Grandes Ecoles*), en mettant en relation ces projets avec des investisseurs potentiels, les **Rugby Angels**. A ce titre, tous les membres du **LARGE** peuvent devenir des **Rugby Angels** de manière privilégiée. Les membres de **Rugby Angels** partagent un intérêt commun à étudier, conseiller et investir au sein de sociétés en recherche de financement.

La charte des **Rugby Angels** a pour objet de définir les engagements moraux qui régissent les rapports entre les membres, les porteurs de projet (créateurs, dirigeants ou repreneurs d'entreprises), et l'association **LARGE**. Elle doit être connue par tout membre à quelque titre que ce soit (individuel, corporate, etc), et par tout(e) candidat(e) à l'adhésion lors de sa demande.

## 🍷 NOS VALEURS

**Engagement** : chaque membre de **Rugby Angels** s'engage à œuvrer pour le réseau de manière bénévole et met gratuitement à disposition des porteurs de projet sélectionnés son expérience, ses compétences et ses réseaux relationnels pour le succès de **Rugby Angels** et des projets sélectionnés.

**Respect** : chaque membre de **Rugby Angels** a le devoir de respecter les autres membres du réseau ainsi que les porteurs de projets auditionnés.

**Responsabilité** : Chaque membre de **Rugby Angels** est responsable de ses investissements et des montants engagés. Le réseau **Rugby Angels** et/ou un de ses membres ne sauraient être tenus pour responsables de l'échec d'un investissement (*cf note en fin de charte*). Il appartient à chacun de se tenir informé, de rester à l'écoute des projets émergents et d'être disponible pour donner bénévolement, conseils ou contacts aux projets en cours.

**Confidentialité** : Chaque membre de **Rugby Angels** se doit de respecter une confidentialité totale sur les informations divulguées lors des échanges (réunions, mails, commentaires...) avec les porteurs de projets et entre les membres.

**Soutien et Solidarité** : Même lorsqu'un membre, soit n'a pas choisi d'investir dans un projet soit n'est pas "mentor" ou "interlocuteur privilégié", il s'engage à rester impliqué dans le fonctionnement du réseau et a un rôle à jouer.

**Apéro** : L'apéro partagé lors des réunions est une valeur non négociable pour les membres de **Rugby Angels**.

## 🍷 LE SOURCING ET LA SELECTION DES PROJETS

Les projets audités par les **Rugby Angels**, sont étudiés et évalués de manière approfondie à l'aide du modèle **LARGE** de transposition des valeurs, des comportements et des schémas du jeu de rugby au management d'entreprise, en s'appuyant sur l'expertise de ses membres et de leur réseau dans de nombreux secteurs. A l'issue de cette évaluation, un résumé du projet d'entreprise, des capacités et de la



motivation des porteurs du projet, du marché et des perspectives envisagées est proposé aux membres de **Rugby Angels**.

## 🍷 RECRUTEMENT DE CANDIDATS INVESTISSEURS

Les candidats investisseurs doivent être cooptés par au moins un des membres de **Rugby Angels**.

Pour intégrer le réseau, les **Rugby Angels** veillent à ce que les candidats investisseurs :

- Adhèrent à la charte de **Rugby Angels** ;
- Soient membre de **LARGE** à jour de leur cotisation ;
- S'engagent à contribuer à **LARGE** en fonction des plus-values financières éventuellement réalisées sur les investissements effectués dans le cadre du réseau **Rugby Angels**.

## 🍷 AIDE AU FINANCEMENT DE RUGBY ANGELS

Le fonctionnement de **Rugby Angels** repose aujourd'hui sur le volontariat et le bénévolat. Dans son fonctionnement, le réseau s'efforce, autant que possible de n'avoir pas recours à des ressources externes et de trouver des solutions au sein de **Rugby Angels**.

Néanmoins, compte tenu des valeurs que souhaite incarner **Rugby Angels**, il est demandé à l'ensemble des investisseurs de s'engager à reverser une partie des plus-values réalisées à l'association **LARGE**, sous forme de don (déductible fiscalement) pour contribuer à son fonctionnement.

### ***Note aux investisseurs :***

Conformément à la réglementation applicable, **LARGE** et les **Rugby Angels** **ne fournissent aucun service d'investissement** (placement, conseil en investissement etc...) ni de conseils de nature juridique ou fiscale.

**LARGE et les Rugby Angels rappellent aux Investisseurs que le risque de perte de tout ou partie du capital investi dans des entreprises innovantes est, par nature, particulièrement élevé.**

En conséquence, **LARGE** et les **Rugby Angels** ne sauraient être tenus pour responsables des pertes financières d'un Investisseur.

Chaque Investisseur détermine sous sa propre responsabilité, l'adéquation entre son projet d'investissement (sous-jacent, montant, durée, risques, traitement fiscal etc...) et sa situation personnelle et financière, ses objectifs et son appétence au risque.

**LARGE** et les **Rugby Angels** recommandent aux Investisseurs de se renseigner auprès de conseils financiers, juridiques et fiscaux avant toute décision d'investissement.

**REJOINDRE LARGE**